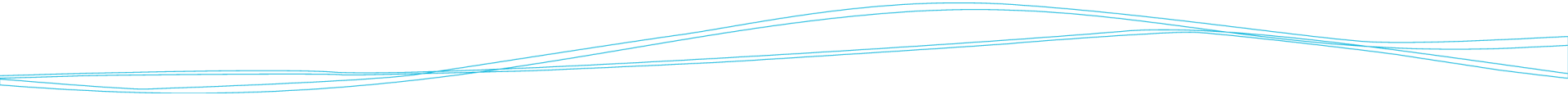


Site NATURA 2000 - FR 830 1040 et 41 Cézallier

Comité de pilotage – 16 juillet 2015 – Egliseneuve d'Entraigues



ORDRE DU JOUR

- 1. Rappels sur le site Natura 2000 Cézallier**
 - 2. Election du Président du Comité de Pilotage**
 - 3. Bilan de l'animation 2014 et premier semestre 2015**
 - 4. Perspectives second semestre 2015 et 2016 : les MAEC**
 - 5. Questions diverses**
- 

1. RAPPELS

Document d'Objectifs

Programme pluriannuel d'actions établi 6 ans

Gestion des habitats et espèces
Communication – Sensibilisation
Amélioration des connaissances
Veille écologique et avis

Un volet contractuel (via 3 outils)

- Mesures agri-environnementales
- Contrats Natura 2000
- Charte Natura 2000

Un volet non contractuel

- Porter à connaissance, information, sensibilisation
-

Un volet réglementaire

- L'évaluation des incidences

Comité de pilotage du 16 juillet 2015



Les évaluations d'incidences Natura 2000



3 listes : une liste nationale et deux listes locales

Parmi environ 1400 activités relevant d'un **régime administratif** : autorisation, déclaration ou approbation

Liste nationale
d'application
directe (fixée à l'article
R. 414-19 du CE)

1ère liste locale
complémentaire établie par
le préfet du Puy-de-Dôme
(AP n°2014246-0007 du 3
septembre 2014)
modifiant celui du 1^{er} août 2011

Depuis 1er janvier 2015

**Activités non soumises
à encadrement**
(régime propre Natura 2000)

2nde liste locale
par le préfet du Puy-de-
Dôme
(AP n°2014246-0005 du 3
septembre 2014)

+ *une clause « filet »*

Le régime propre N2000 (Liste Locale 2)

depuis le 1er janvier 2015

3 items retenus pour le site Natura 2000 « Cézallier » *(sur les 36 du décret)*

1) création de voirie forestière

Voies permettant le passage de camions grumiers.

Longueur de voie créée supérieure à 100 m.

3) création de pistes pastorales

Voies permettant le passage de camions de transports de matériels ou des animaux

Longueur de voie créée supérieure à 100 m.

4) création de place de dépôt de bois

Places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.

Surface de la place de dépôt créée supérieure à 500 m²



Le contenu Contenu obligatoire (Art R414-23 du CE)

L'évaluation doit être **proportionnée, ciblée et conclusive**

1- Description sommaire du projet

Doit présenter les éléments utiles à l'évaluation des incidences :

- nature du projet, date de réalisation, durée, surface, emprises (y compris aménagements connexes), modalités de chantier, etc....

Sauf si ces éléments sont déjà présentés dans le dossier joint. Dans ce cas, faire un renvoi au dossier

2- Une Carte de localisation du projet, par rapport aux sites Natura 2000

3- Un Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet a ou n'a pas d'effets sur ces sites.

Si il y a absence d'incidences, l'évaluation peut s'arrêter là.

Pour plus d'information (AP / formulaire simplifié / tableau de synthèse)
<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-evaluations-d-incidences-r860.html>



L'objectif de l'évaluation des incidences est de s'interroger **dès la conception du projet** pour trouver la solution la moins impactante sur le site Natura 2000 et elle ne vise pas à empêcher les projets qui y seraient soumis

Le régime d'évaluation des incidences **permet** :



- 1- **d'évaluer** les impacts des projets sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites N2000.
- 2- **d'optimiser** les projets vis-à-vis des enjeux liés à N2000.
- 3- **d'encadrer** l'autorisation des projets affectant un site N2000 et le cas échéant de s'opposer à la réalisation des projets qui ne remplissent pas les conditions exigées.

Le site...

➤ 2 174Ha

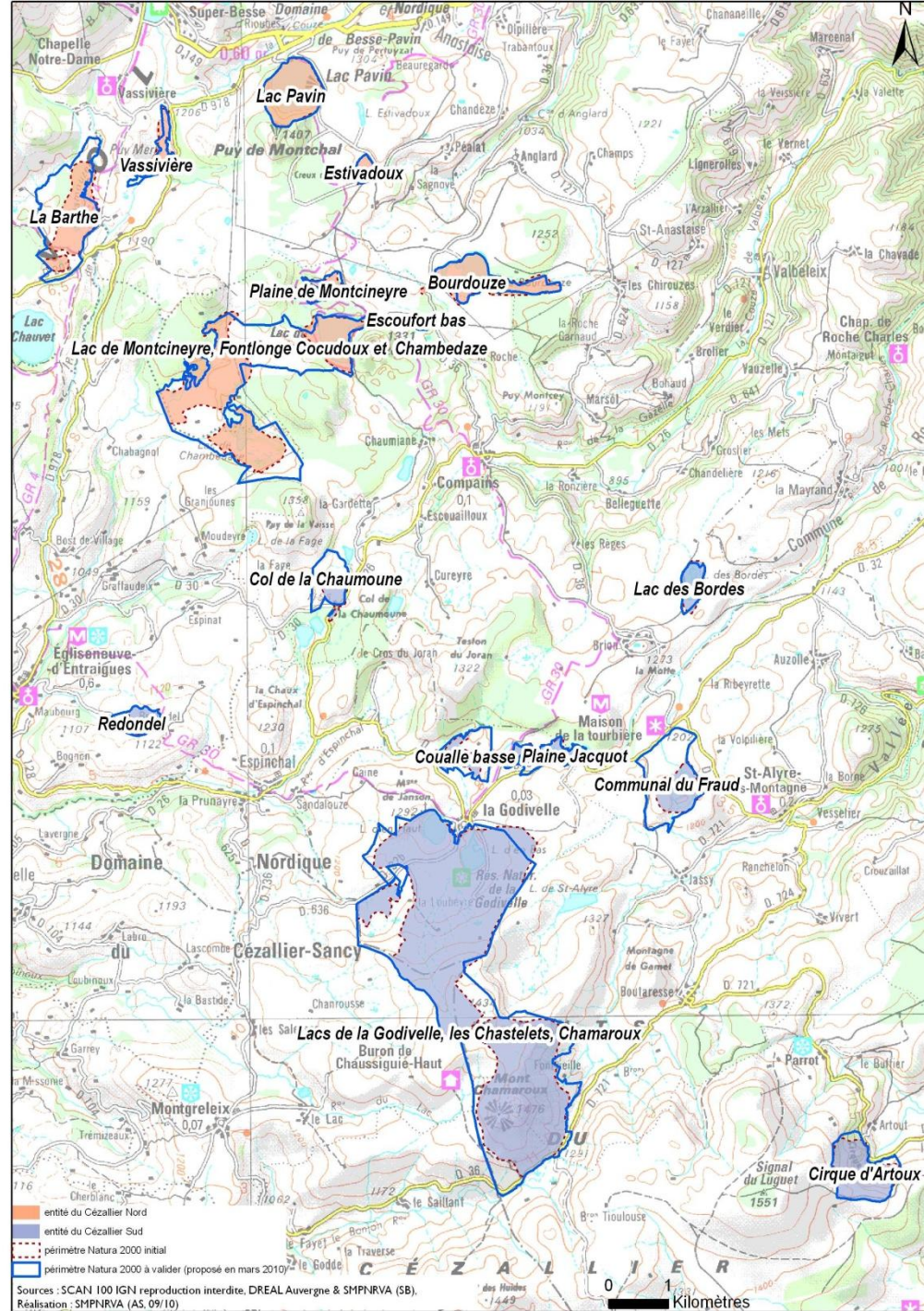
➤ 16 entités sur 8 communes

➤ Enjeux écologiques Natura 2000

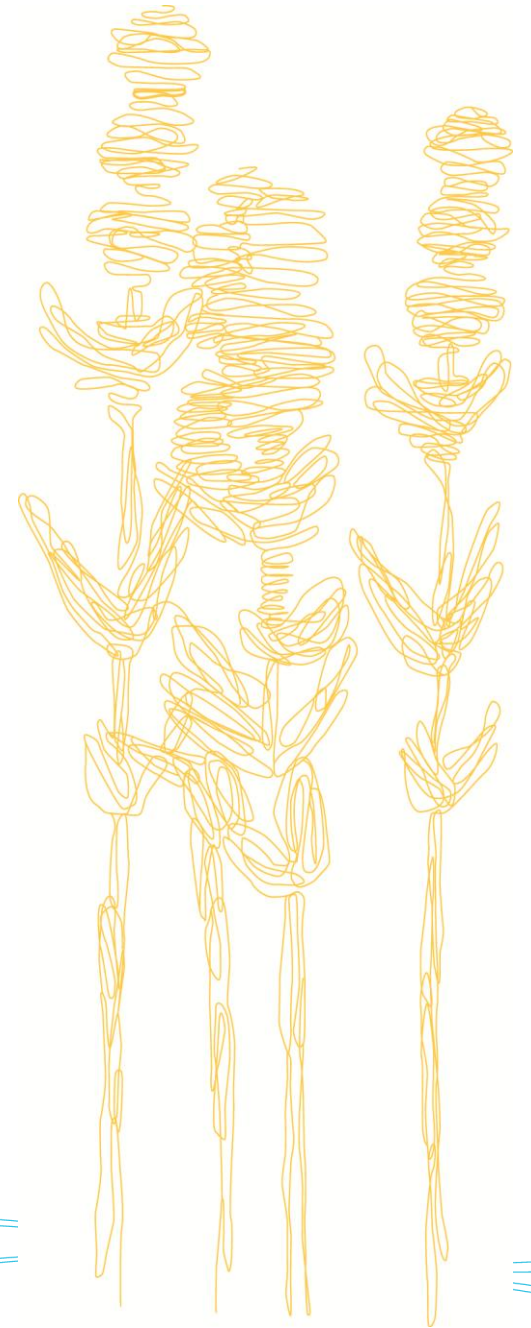
17 habitats (3/4 du site)

7 espèces de l'annexe II

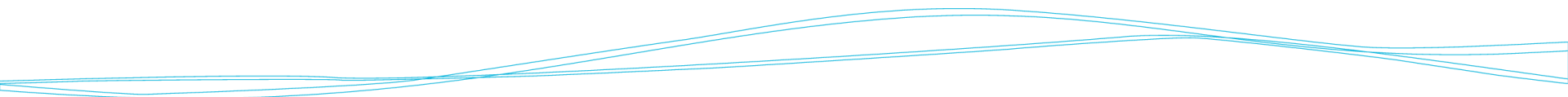
➤ DOCOB validé en 2010



2. Election du Président du Comité de Pilotage



3. Bilan de l'animation 2014 et premier semestre 2015



A. Promouvoir une gestion des prairies conciliant rentabilité économique et richesse écologique

Mesure A1 : Conserver et améliorer les prairies d'intérêt communautaire grâce à des pratiques adaptées

Mesure A2. Préserver les zones les plus fragiles (milieux associés aux zones humides)

Actions 2014 / début 2015:

- > suivi projet MOH (site test sur le Cézallier)
- > suivi diagnostic bassin versant de la Godivelle
- > stage sur l'état de conservation des milieux agro-pastoraux

Résultats:

- > intégration et test de la méthode sur l'état de conservation des prairies
- > diagnostic engagé
- > stage débuté (terrain, enquête agricoles...)

Suite à donner :

- > Analyse des résultats « état de conservation
- > Suivi diagnostic Godivelle
- > Rendu de l'étude sur l'état de conservation
- > Rédaction d'un Projet Agro-Environnemental



B. Préserver une qualité et une quantité de l'eau compatibles avec le bon état écologique des lacs et des zones humides

Mesure G6 : mettre en défens les zones humides sensibles, aménager les accès et mettre en place des dispositifs d'abreuvement en dehors des zones humides

Actions 2014 / début 2015:

- › abreuvoirs sur le lac d'en Haut
- › abreuvoirs au lac de Bourdouze
- › travaux parking / barriere

Résultats:

- › abreuvoirs et travaux réalisés sur Bourdouze
- › Terrain favorable pour le lac d'en haut

Suite à donner:

- › trouver des solutions techniques pour le lac d'en haut
- › suivi les aménagement à Bourdouze



D. Promouvoir une gestion forestière intégrant la richesse écologique et une diversification d'usages

Mesure G8 : limiter l'impact des plantations monospécifiques résineuses et limiter l'impact des travaux forestiers sur les zones humides et les boisements d'intérêt écologique

Actions 2014 / début 2015:

- › aménagement forestier de Besse
- › aménagement forestier SIVOM sur Montcineyre

Résultats:

- › des ilots sans intervention intégrés à l'aménagement
- › des échanges constructifs avec ONF / SIVOM

Suite à donner:

- › suivre l'aménagement du SIVOM



E. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob

Mesure A2 : expertiser les évaluations des incidences Natura 2000

Actions 2014 / début 2015:

› travaux ERDF lignes électriques (Fontlonge Cocudoux, ...)

Résultats:

› des préconisations intégrées dans le chantier
› des dégradations limitées

Suite à donner:

› selon les projets à venir



F. Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site

Mesure S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi scientifique et de suivi de gestion

Mesure S2 : Améliorer les connaissances du site

Actions 2014 / début 2015:

› étude du cuivré de la bistorte sur la Godivelle

Résultats:

› étude réalisée en 2015

› étude génétique en 2014

Suite à donner:

› valorisation de l'étude

› intégration pour la préservation de l'espèce



E. Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du Docob

Mesure A1 : animer la mise en œuvre du DOCOB

Actions 2014 / début 2015:

- > rédaction bilan d'animation 2013 / 2014 et premier semestre 2015
- > suivi des démarches (plan de gestion RNN, CT Lacs...)

Résultats:

- > bilans rédigés
- > suivi financier assuré

Suite à donner:

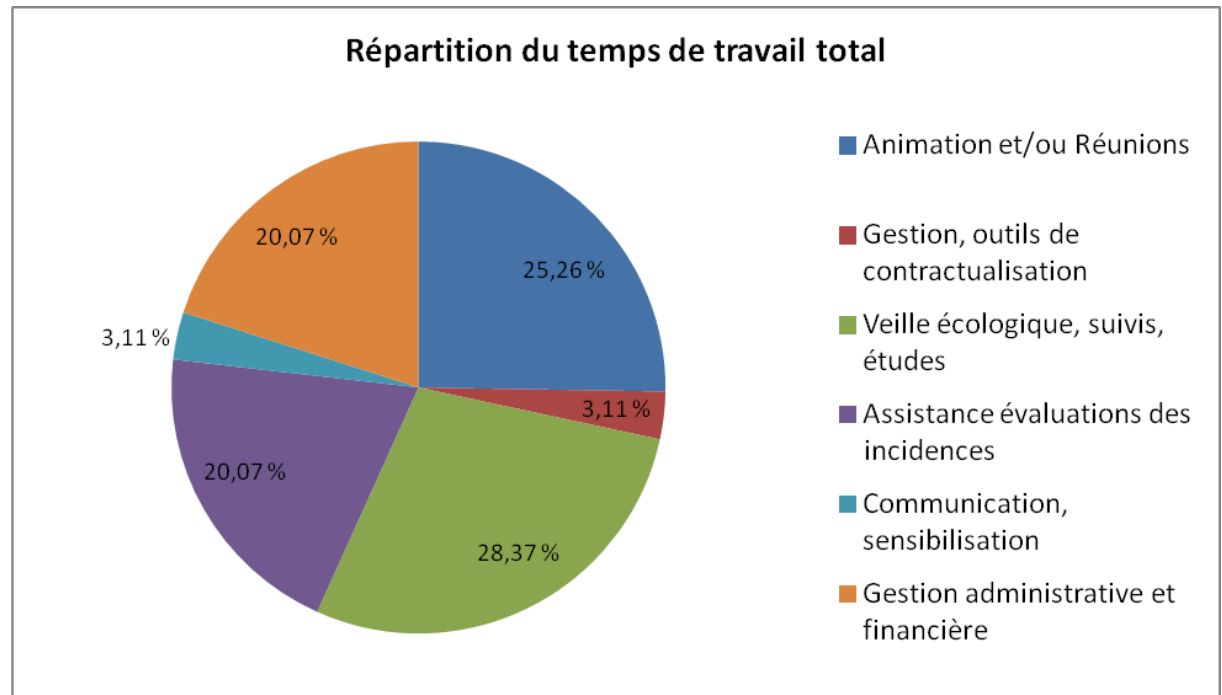
- > poursuivre
- 

Synthèse de l'animation 2014 – Bilans technique et financier

Bilan technique

22 j de chargés de mission Natura 2000

7 j de chargée de mission coordinatrice



Bilan financier

Sur une subvention notifiée de **6461,03 €** (2 700,32 € de FEADER et 3 760,71 € d'Etat), le coût réel de l'animation 2014 s'élève à **6 519,13 €**, soit 100,89% du montant prévisionnel.

Synthèse de l'animation premier semestre 2015 – Bilans technique et financier

Bilan technique

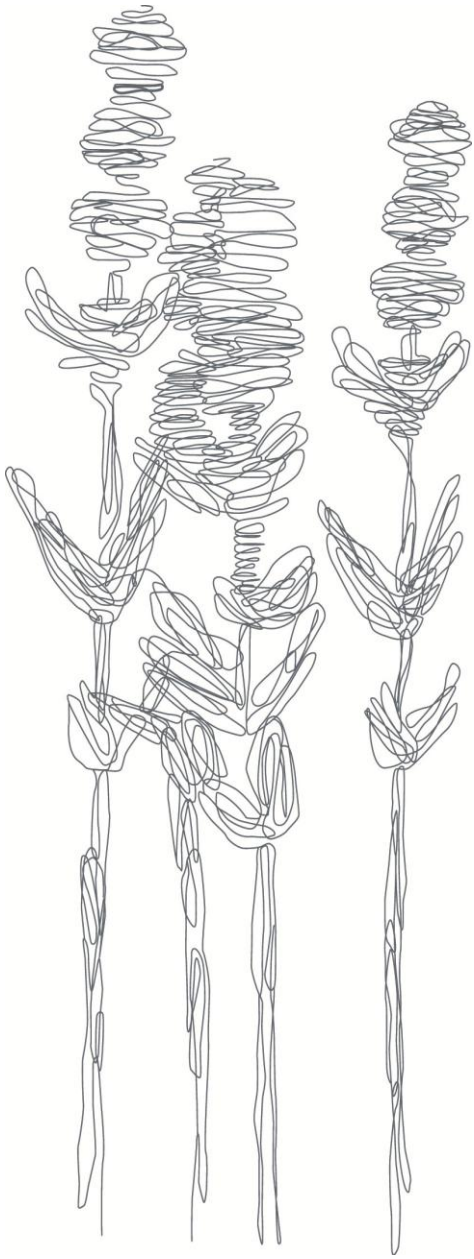
17 j de chargé de mission Natura 2000 (sur 18 prévus)

6 mois de stage « évaluation de l'état de conservation des milieux agro-pastoraux » (en cours de finalisation)

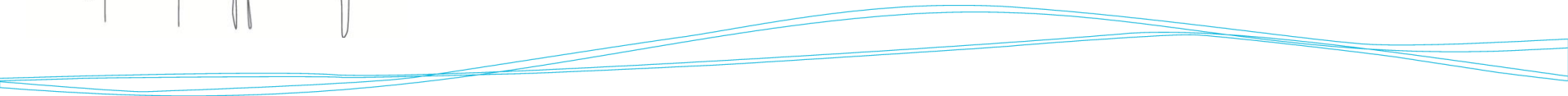
1 j de chargée de mission coordinatrice (sur 4 prévus)

Bilan financier

Sur une subvention notifiée de **6781,38 €** portée uniquement par l'Etat, le coût réel de ce 1^{er} semestre d'animation 2015 s'élève à **5 650,14 €**, soit 83,3% du montant prévisionnel.



4. PERSPECTIVES



Objectifs des MAEC

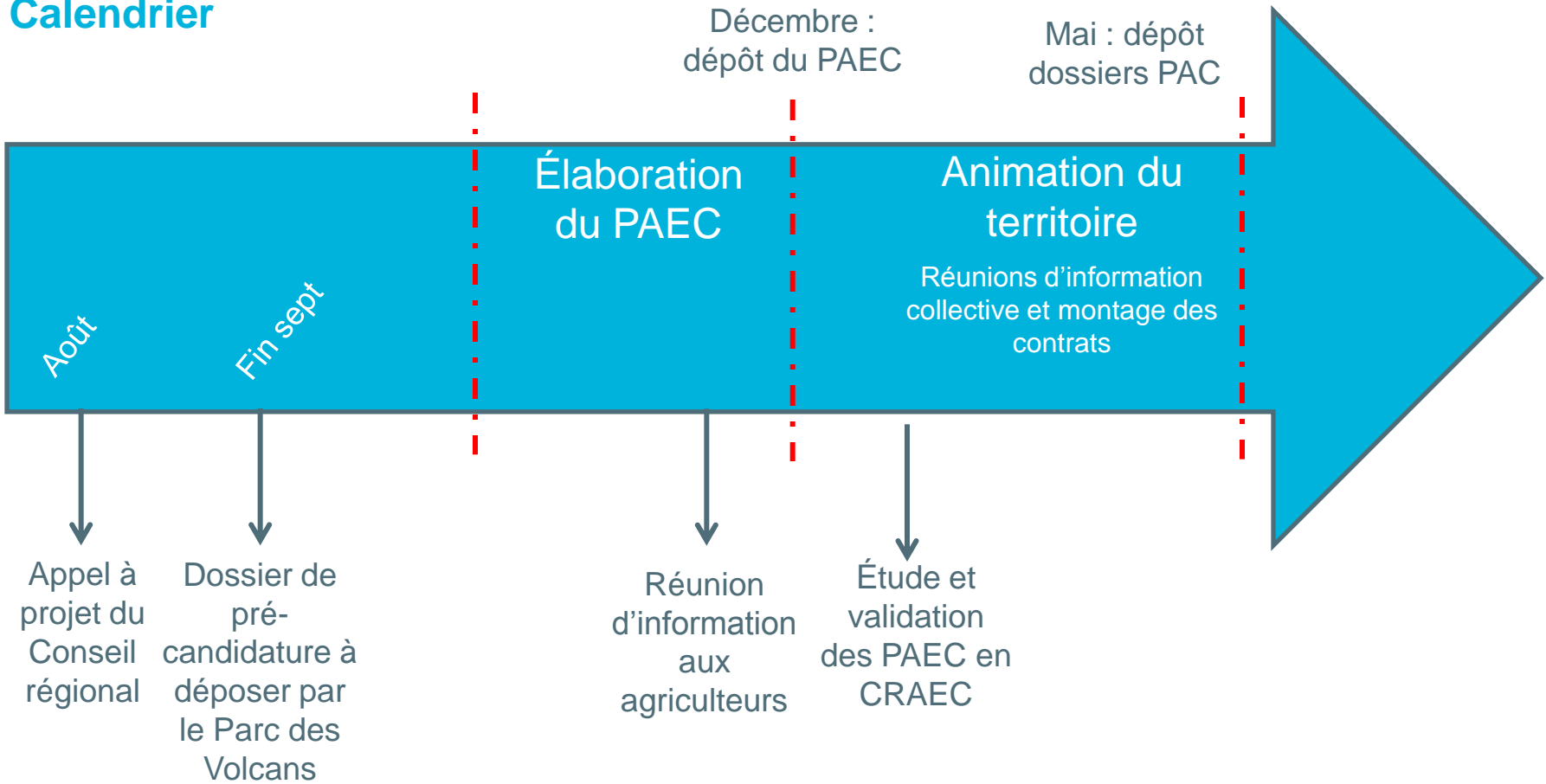
- Maintenir dans un état de conservation favorable ou améliorer localement, les habitats, les habitat d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire ;
- Maintenir le régime hydraulique et améliorer la qualité de l'eau ;
- Éviter l'eutrophisation des zones humides, plans d'eau et eaux libres ;
- Maintenir la capacité de séquestration du carbone des tourbières ;
- Maintenir les prairies naturelles (éviter la conversion des PP en PT).

Les MAEC viseront le maintien de pratiques agricoles extensives de qualité et encourageront l'amélioration des pratiques localement.

Estimation financière du PAEC (sous réserve de l'obtention des financements)

Le territoire agro-environnemental	1586 ha de SAU Objectifs de contractualisation : 800 ha pour 25 exploitations
Estimation financière de la contractualisation	800 000 à 1 000 000€
Estimation financière de l'animation du PAEC et des mesures d'accompagnement	30 000 à 40 000 €

Calendrier



Questions diverses ?



Merci de votre attention

